

**ASSEMBLÉE NATIONALE**19 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1260

présenté par  
M. Bazin  
-----**ARTICLE 14**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« recherches »,

insérer les mots :

« non interventionnelles, juste observationnelles, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour des raisons éthiques, il convient de circonscrire les potentielles recherches sur l'embryon humain destiné à être implanté, ce que propose cet amendement.